CTLES
Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2006

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- M. Michel Marian, Sous directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentait M. Jean-Marc Monteil, Directeur de l'enseignement supérieur ;
- M. Alain Colas, Chef du bureau de la coordination documentaire à la Sous direction des bibliothèques et de l'information scientifique ;
- M. Joël Jallais, Conseiller pour l'enseignement supérieur, représentait M. Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris ;
- M. Christian Lupovici, Directeur par intérim des Services et des réseaux, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- M. Bernard Bosredon, Président de l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle ;

Personnalités désignées par le Ministre

- M. Denis Pallier, Inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Daniel Renoult, Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, Président du Conseil d'administration ;

Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, Magasinier en chef au CTLes ;

Participants avec voix consultative

- M. Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLes ;
- M. Charles Béa Mbong, Secrétaire général du CTles ;
- Mme Nicole Préteseille, Agent comptable du CTles ;
- M. Jean Müller, Contrôleur financier du CTLes ;

Invités

- Mme Mireille Chapuzy, Bibliothécaire au CTLes ;
- Mme Catherine Gaillard, Directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;

- M. Christian Martin, Bibliothécaire contractuel au CTLes ;
- Mme Isabelle Nectoux, Directrice de la Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- Mme Mireille Pastoureau, Directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- Mme Marie-Louise Coffre, Chargée de mission du suivi des établissements de l'enseignement supérieur à la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil.

Excusés :

- M. Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne (pouvoir donné à M. Bosredon) ;
- M. Jean-Robert Pitte, Président de l'Université Paris IV - Paris Sorbonne (pouvoir donné à M. Bosredon) ;
- M. Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France (pouvoir donné à M. Renoult) ;
- M. Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris IV- Paris Sorbonne ;
- Mme Claude Laroque, Maître de conférences (pouvoir donné à M. Renoult) ;
- M. Mariel, Trésorier payeur général ;
- M. Guy Cobolet, Directeur de la Bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Geneviève, Dreyfus-Armand, Directrice de la BDIC.

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'administration ouvre la séance du conseil d'administration à 14 h 45. Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 mai 2006

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 mai 2006 n'appelle aucune remarque.
Il est approuvé à l'unanimité.

2. Synthèse des activités du CTLes pour l'année 2006

M. Baraggioli présente un état des activités pour l'année 2006.

- Transfert des collections

Du 1er janvier au 31 octobre, le CTLes a réalisé 25 transferts représentant 3 287 mètres linéaires dont 6 ont été réalisés dans le cadre des parts à commande prévues dans le marché. M. Baraggioli soulève les difficultés rencontrées par les établissements versants pour respecter la volumétrie (en mètres linéaires) annoncée lors de la préparation du marché. La différence constatée entre les prévisions de transfert fournies par les établissements et les métrages réellement transférés pourraient avoir à terme, si la tendance persistait, des incidences sur les objectifs fixés de manière contractuelle entre la société de déménagements et le CTLes.
Le conseil s'accorde sur la nécessité d'envoyer un courrier personnalisé aux présidents d'université afin de les sensibiliser à ce problème.
Comme l'an dernier, les cessions représentent 51% des versements.
Le CTLes a reçu 1 156 mètres linéaires de documents au titre du stockage provisoire.

- **L'accroissement de 23% du nombre de communications au titre du PEB**

La constante augmentation des fonds du CTLes amène, année après année, davantage de chercheurs et d'étudiants à formuler des demandes de communication de documents. Il s'agit aussi bien des documents stockés et qui sont toujours la propriété des établissements versant que des documents cédés au CTLes.
Alors que 4 413 demandes de communications avaient été enregistrées entre le 1er janvier et le 1er novembre 2005, l'année 2006 a compté, pour la même période, 5 628 demandes. Le nombre de demandes non satisfaites est en baisse par rapport à l'année dernière.
M. Pallier s'interroge sur les raisons qui amènent le CTLes à ne pas satisfaire certaines demandes de communication.
M. Baraggioli précise que ces demandes portent principalement sur des périodiques dont les états de collection sont imprécis dans le Sudoc, ce qui génère souvent des demandes de communication pour des fascicules qui sont absents des collections du CTLes. Par ailleurs, lorsque ces demandes concernent les thèses, il arrive que les volumes soient à la reliure et par là même temporairement indisponibles.

- **Communications sur place**

Le nombre de communications sur place tend à augmenter. Pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2006, le CTLes a reçu 104 lecteurs. Pour la même période l'an dernier le CTLes avait reçu 88 lecteurs. Les thèses représentent 70% des documents communiqués sur place. Le CTLes n'est pas équipé pour recevoir des lecteurs, il ne dispose pas de salle de lecture, la photocopieuse est en accès libre et il est impossible d'affecter un agent à la surveillance des lecteurs. Les photocopies sont réalisées sans tenir compte des dispositions légales. M. Baraggioli propose de communiquer les thèses uniquement par le prêt entre bibliothèques. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil, et elle est adoptée à l'unanimité. M. Renoult rappelle que, pour l'ensemble des autres documents, le CTLes continuera à recevoir des lecteurs à titre exceptionnel dans le cadre de demandes particulièrement urgentes, en particulier dès lors qu'il s'agit de lecteurs de province ou de lecteurs étrangers en déplacement dans la région parisienne.

- **La conversion rétrospective**

En 2006, la préparation du projet de conversion rétrospective de 80 000 fiches de thèses étrangères de la Sorbonne est pratiquement achevée. En effet, 31 octobre, le traitement intellectuel (annotation et ajout d'informations manquantes) de 70% des fiches a été réalisé par le CTLes. Le reliquat des fiches à préparer sera traité pour la mi-janvier 2007.
Après l'envoi d'un premier échantillon test, un premier lot de 12 000 fiches a été envoyé pour saisie au prestataire.

- **L'activité du service du traitement des documents**

Le service a pu faire face à l'accroissement du nombre de documents transférés et aucun retard n'est à signaler.

- **Le Dépôt légal**

La mise en place de la réforme du Dépôt Légal entrée en vigueur au mois d'août entraîne des modifications dans le fonctionnement du service de redistribution assuré par le CTLes. L'attribution des documents est désormais réalisée par la BnF avant l'envoi des documents au CTLes. L'organisation du travail a en conséquence été modifiée. Des

réunions avec le service du Dépôt Légal de la BnF, mais aussi avec les collègues de la Bibliothèque Sainte Geneviève permettront d'améliorer la performance du service.
Par ailleurs le nombre des ouvrages reçus au titre du Dépôt Légal fait actuellement l'objet d'une attention toute particulière. La question étant de savoir si la baisse constatée par le CTLes est provisoire ou durable (le CTLes a reçu 4 258 ouvrages provenant du Dépôt Légal pour les mois de septembre et d'octobre 2006, contre 4 815 en 2005). M. Lupovici rappelle que la baisse du nombre d'exemplaires distribués au titre du dépôt légal devrait être marginale dans la mesure où la production éditoriale ne cesse de croître. Les prochaines semaines devraient donc être déterminantes pour évaluer de façon précise l'impact de la réforme sur le nombre de monographies distribuées aux établissements attributaires.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

3. Orientations pour l'année 2007

L'activité du CTLes s'inscrira en 2007 dans la continuité des actions menées ces dernières années :

- Maintenir la qualité des prestations offertes aux bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Ile de France, en matière de transferts, de communication, de traitement, de suivi administratif, en veillant à ce qu'aucun retard ne s'accumule.
- Poursuivre activement l'intégration au réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur par le signalement des ressources du CTLes (signalement dans le Sudoc, rétroconversion),
- Développer en 2007 les réalisations en matière de conservation partagée dans le cadre du plan de conservation partagée des périodiques de médecine.
- Développer la visibilité du CTLes en matière de communication en enrichissant le site web (www.ctles.fr), et en prévoyant la réalisation d'un film institutionnel (réalisé par les étudiants de l'UFR SITEC de l'Université de Paris 10).
- Poursuivre le soutien à la politique de formation du personnel afin d'accompagner le perfectionnement professionnel des agents, de leur donner les moyens de diversifier leurs compétences et de soutenir leurs aspirations à un développement personnel.
- Sensibiliser le personnel aux évolutions techniques et à la diversité des services, offerts par les bibliothèques en général et les bibliothèques universitaires en particulier. Reconduire l'expérience des voyages d'études par un voyage professionnel à Strasbourg permettant de visiter 3 établissements de la région.

Le CTLes instruira par ailleurs en 2007 trois dossiers à forte dimension technique. Il s'agit en tout premier lieu de la mise en place d'une nouvelle version de son Système intégré de gestion des collections qui permettra le développement des services rendus aux utilisateurs externes, l'offre de nouveaux services, l'amélioration des modes opératoires de travail pour les personnels du CTLes.
Le CTLes, poursuivra également la conversion rétrospective du fichier des thèses étrangères de la Sorbonne. Le dernier dossier concerne la préparation de la campagne de transfert des collections 2008-2011. Le nouveau marché prendra effet dès mars 2008.
En ce qui concerne les dépenses de personnels sur ressources propres, il est proposé, comme en 2006, de recourir à des recrutements sur ressources propres uniquement

dans les cas d'absences de longue durée qui ne seraient pas compensées par des remplacements sur des crédits rectoraux.

Les orientations pour 2007 sont approuvées à l'unanimité.

4. Budget 2007

M. Baraggioli présente le budget prévisionnel pour l'année 2007. Les recettes prévisionnelles s'établissent à 807 000€ soit une baisse de 6,86% par rapport à 2006 (267 400€).

Les dépenses du projet de budget primitif 2007 s'élèvent à 1 078 000 euros, soit une diminution de 16,79% par rapport au budget primitif de 2006 (1.295 500 euros).

Les dépenses de fonctionnement représentent 917 000 euros (1 028 500 euros en 2006, soit une baisse de 10,84%). Les dépenses d'investissement représentent 161 000 euros (267 400 euros en 2006, soit une baisse de 39,79%).

L'année 2007 enregistre une forte décrue des investissements après une année 2006 marquée par l'aménagement de la plate-forme de stockage provisoire. M. Marian, commente la baisse de la subvention ministérielle d'un montant de 90 000€ pour l'exercice 2007. Cette baisse n'a pas d'incidence majeure sur le budget du CTLes dont les fonds disponibles sont relativement importants.

L'ensemble de ces pièces a été visé par le contrôleur financier qui souligne la bonne gestion de l'établissement. M. Müller fait observer par ailleurs que le poste budgétaire le plus important est celui consacré aux dépenses relatives aux charges facturées par la Bibliothèque nationale de France qui représente 34,60% de l'ensemble des dépenses alors que les dépenses liées aux rémunérations des personnels sur budget propre ne représentent que 5,64%.

Le budget est voté à l'unanimité.

Le Conseil d'administration est amené à se prononcer sur le montant du remboursement des frais d'hébergement sur la base des frais réels, avec production de justificatifs, et dans la limite de 60€ à compter du 1er décembre 2006. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Plan de conservation partagée des périodiques de médecine

Depuis 2004, le CTLes et la BIUM supervisent conjointement le plan de conservation partagée des périodiques médicaux en Île-de-France, auquel participent les Universités de Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11, Paris 12, Paris 13, Paris Ouest, ainsi que l'Académie nationale de médecine.

En 2006 l'accent a été porté sur l'amélioration de la méthodologie employée pour la constitution des listes et leur communication aux différents établissements partenaires du plan, dans le but de préparer les transferts. Le co-pilotage assuré par le CTLes et la BIUM permet, de façon toujours plus étroite, d'affiner les outils de travail qui sont indispensables à la bonne réalisation du plan. Parmi ces outils, il est nécessaire de rappeler l'utilité de la base de données commune, dans laquelle chaque partenaire met à jour les états de collection et se déclare éventuellement pôle de conservation.

Le nombre de mètres linéaires qui ont été transférés entre les différents partenaires reste modeste en 2006 (environ 150 ml), mais les prévisions pour 2007 font d'ores et

déjà état d'environ 500 mètres linéaires dont la moitié est destinée à rejoindre le CTLes.
Les transferts des bibliothèques vers les pôles de conservation devraient s'intensifier à compter de 2007 en raison de l'augmentation du nombre de titres traités et de la mise en place d'un système de navettes permettant de déplacer les collections entre les différents établissements.

Aujourd'hui, la BIUM et le CTLes ont renseigné dans la base les dix premières listes qui recensent 5 033 titres (la plupart des autres partenaires du plan en sont aux listes 7 et 8). Sur l'ensemble des titres examinés (5 033), le CTLes s'est proposé pôle de conservation pour 736 d'entre eux soit près de 15%.

6. Point sur les marchés en cours.
Les marchés en cours sont présentés pour information au conseil. Le marché relatif à la fourniture de conteneurs en polypropylène alvéolaire fait actuellement l'objet d'un appel d'offre. Il n'y a pas de vote.

7. Conventions relatives aux collections
M. Baraggioli présente pour information la liste des conventions en cours de signature. Il n'y a pas de vote.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 16 heures 10.